

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL**14 DECEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un le quatorze du mois de décembre à dix neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Raphael Hardy, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2021

Membres présents :

Le Maire : M. JOUNIER Jean-Marc

*Adjoint*s : Mme BERTON Virginie, M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles

Conseillers municipaux : M. AUDRAIN Vincent, M. BLANLOEIL Gilles, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Mme DURET Marine, M. GUILBAUD Antoine M. HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme MARTIN Isabelle, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absent excusé : M. CHARRIER Jean-Yves qui donne procuration à Mme HAMELIN Nathalie

Absentes : Mme DENIS Fabienne et Mme JOLY Claudie,

Secrétaire de séance : M. MERIODEAU Gilles

SOMMAIRE**Présentation FORMA 6 des scénarios d'aménagement du bourg****1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION****2° - FINANCES :**

- a) Décision modificative, reversement de la taxe d'aménagement 2020 à la CCSL
- b) Demande de subvention une naissance un arbre

3° - ACQUISITION 3 impasse des Nouettes**4° - VOIRIE – rétrocession****5° - OUVERTURES DES COMMERCES LE DIMANCHE ANNEE 2022****6° - CCSL - Convention TAP de Mouzillon**

7° - SYDELA - Convention d'accompagnement « Conseil en Énergie Partagée » entre le SYDELA et la commune de Mouzillon

8° - CONSEIL DEPARTEMENTAL - Convention de téléassistance départementale**9° - ACADEMIE DE NANTES - adhésion au groupement de commande ENT e-prim0 2022-26****10° - DIVERS**

Présentation par le cabinet FORMA6 des scénarios d'aménagement du bourg.

Echanges après la présentation :

Monsieur BRIN Jean-Luc : les propriétaires à l'ouest de la place de la Vendée auront des difficultés à accepter le projet s'ils devaient être expropriés. Ils n'y seront pas forcément favorables.

Monsieur le Maire : il n'y aura pas d'expropriation et les scénarios n'amènent pas de vote aujourd'hui, la réflexion est conduite à long terme et pour 2035 même si c'est presque demain. Mais la réflexion est pour les 15 à 20 prochaines années. L'aménagement des espaces privés sera en connexion avec les espaces et aménagements publics. Un schéma global d'aménagement de la route de la Vendée est à prévoir pour la remettre en valeur l'entrée de ville et recentrer les activités existantes qui continuent d'être mises en valeur.

Madame MARTIN Isabelle : les scénarios mettent en avant une densification donc une augmentation de la population, ce qui permettra de proposer des services et aussi maintenir les services dont les écoles.

Monsieur le Maire : j'ai rencontré l'inspectrice de la circonscription de Vallet hier. Les effectifs de l'école de la Sanguèze sont à la baisse 180 et à Saint Joseph 145. Elle a précisé qu'avant toute fermeture de classe, les prévisions d'évolution démographique sont prises en compte sur les 2 à 3 ans. Il sera demandé à l'aménageur du lotissement des Patisseaux de fournir la typologie des futurs acquéreurs pour la transmettre aux services compétents.

Monsieur BRIN Jean-Luc : pour l'axe Clisson - Vallet et l'ancienne route de Nantes : est-ce que l'espace suffisant est prévu pour pouvoir vivre, vider sa voiture ?

Monsieur le maire : les aménagements affichés sont conformes aux normes avec les 6 mètres de voirie. Le plan guide ne prévoit pas les détails des aménagements des espaces verts c'est une vue d'ensemble pour se projeter et aider à la décision.

Monsieur LUNEAU Christian : je suis favorable au projet mais où en est le projet de contournement de la commune ? Le passage de véhicules permet aussi la vie des commerces de Mouzillon.

Monsieur le Maire : nous attendons une réponse plus concrète du département pour la contournante de la commune, mais cela n'empêche pas la réflexion et surtout l'aménagement PMR d'un des 2 trottoirs en attendant doit être étudié.

Monsieur LUNEAU Christian : sur un scénario, le coté ouest de la place de la Vendée, avec le garage est noté en lieu d'habitation. Ce n'est pas l'idéal avec la proximité de la route.

Forma6 : un plateau et l'aménagement de l'axe et les ralentisseurs permettent de positionner les logements vers le sud et non sur la route.

Monsieur MERIODEAU Gilles : le cadre est indiqué sans figer le reste des aménagements.

Monsieur BRIN Jean-Luc : il manque les voies douces dans ce projet.

Madame CUSSONNEAU Françoise : les liaisons douces pour les venelles privées ne ressortent pas.

Monsieur le Maire : le PLUI prévoira des emplacements réservés dans le cœur de bourg pour permettre ces liaisons douces. Avec le zoom à l'écran, les voies douces sont matérialisées en jaunes mais elles seront à créer. A ce jour, il n'existe pas de cadre réglementaire pour permettre les aménagements de voirie et les liaisons douces.

Forma6 : il est bien prévu de développer les liaisons douces avec des itinéraires pour un maillage entre les différents sites scolaires, centre bourg pour faciliter les passages.

Monsieur le Maire : je vois plus d'espaces verts dans les scénarios et moins de bitume ce qui me plaît. Avec la densification, il existe une réserve foncière dans l'aménagement public avant de s'occuper des espaces privés (coté Ouest).

Monsieur le Maire : je vous lis un courrier de la préfecture qui suite au contrôle de légalité du PLU impose une densification du projet des Patisseaux (35 Logements/hectare). Il faut penser autrement l'urbanisme.

Madame COCHET Soizic : c'est difficile d'obtenir deux places de stationnement par maison dans le centre bourg.

Monsieur LUNEAU Christian : il faudra se réhabituer à la future forme urbaine

Madame MARTIN Isabelle : les espaces verts sont intéressants mais il faut maintenir des espaces de stationnement pour l'accès aux commerces. Les personnes des villages doivent pouvoir accéder au parking et aux commerces.

Monsieur le Maire : actuellement il y a 70 places et après il y en aura 32 à 40 places selon les scénarios. Des zones vertes et donc de fraîcheur seront à maintenir surtout dans le contexte climatique actuel et à venir.

Monsieur MERIODEAU Gilles : dans tous les projets les parkings sont prévus mais à ce jour rien n'est prévu pour le parking des résidents. Les promoteurs prévoient des stationnements en sous-sol ou en extérieur pour les résidents, les autres stationnements seront pour l'accès aux commerces.

Monsieur HUREAU Stéphane : quelle est la typologie de la population qui arrivera ? Si la demande est d'avoir des primo accédant au prix de l'immobilier, des logements à étage seraient adaptés.

Monsieur le Maire : dans le centre bourg, une densité est déjà là et il faudra ouvrir à des logements collectifs ou mitoyens, même dans les projets comme les Patisseaux pour un prix au m² plus accessible.

Monsieur le Maire : nous attendons les évolutions du pôle médical et de la ferme à agrandir puis nous verrons s'il faut y faire des logements supplémentaires. Nous attendons l'été 2022 avant de prendre une décision car il y a aussi la commission église qui doit se positionner et proposer des scénarios.

Monsieur le Maire : j'envoie aux membres du Conseil Municipal la présentation de ce jour de format et celui de la précédente présentation (le diagnostic). Cela a été oublié la dernière fois.

21h10 une minute de silence est observée pour rendre hommage à Monsieur CHIRON Michel

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal observent une minute de silence pour faire suite au décès de Monsieur CHIRON Michel, le Maire de Mouzillon de 1989 à 2001.

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE le compte rendu de la dernière séance

2° - FINANCES

a) Décision modificative, reversement de la taxe d'aménagement 2020 à la CCSL

Madame HAMELIN Nathalie, Adjointe aux finances, expose au Conseil Municipal que la taxe d'aménagement 2020 a été perçue, pour les particuliers à hauteur de 29 857,89€ et pour les entreprises à hauteur de 28 142,61 € soit un total de 58 000,50 € de taxe d'aménagement.

Or, la gestion des zones d'activité est une compétence de la CCSL Communauté de Commune Sevre et Loire, il convient donc de reverser 100% du montant de la taxe d'aménagement perçue pour les entreprises de la zone d'activité, soit 28 142,61 €.

Sur proposition de Madame HAMELIN Nathalie, le Conseil Municipal après délibération et par un vote à l'unanimité :

- **VOTE** la décision modificative suivante sur « **le budget communal** » :

204151	+ 28 200,00 €
2315 sur opération 53 - Voirie	- 10 000,00 €
2315 sur opération 103 - Travaux	- 18 200,00 €
2131 Construction	+ 63 000,00 €
21318 sur opération 91 Bâtiments communaux	- 45 500,00 €
2315 sur opération 89 - Eglise	- 10 000,00 €
2315 sur opération 53 - Voirie	- 7 500,00 €

b) Demande de subvention une naissance un arbre

Monsieur OLLIVIER Laurent, Adjoint en charge de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, du développement économique et des appels d'offres, présente le projet « UNE NAISSANCE UN ARBRE » et il expose que le Conseil Régional peut subventionner à hauteur de 15 € par arbre. Au cours de l'année 2020, il y a eu 30 naissances et 30 arbres.

Monsieur OLLIVIER Laurent propose donc au Conseil Municipal de valider la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Madame MARTIN Isabelle, conseillère municipale : le Conseil Municipal des enfants est associé à ce projet et des panneaux indiquant le prénom de l'enfant seront posés. Le choix du lieu de plantation sera évoqué lors d'une prochaine réunion entre le Conseil Municipal des enfants et le responsable du service espaces verts de la commune de Mouzillon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

- **VALIDE** ce projet intitulé « **UNE NAISSANCE UN ARBRE** »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander cette subvention sur la base de 15 € / arbre planté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3° - ACQUISITION : 3 impasse des Nouettes

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un logement qui aurait une vocation sociale. Il conviendra de déterminer s'il s'agit d'un logement à vocation sociale ou d'urgence. Les superficies proposées sont adaptées pour une personne seule ou un couple. Un garage est actuellement en location. Il y a une cour de 20 m².



Le prix de vente est de 57 120,00 € frais d'agence compris, hors frais de notaire.

Monsieur LUNEAU Christian : est-ce qu'il existe une obligation de logement social à Mouzillon ?

Monsieur le Maire : non nous n'avons pas d'obligation de logement social. Par contre, nous n'avons pas de logement d'urgence à proposer à Mouzillon.

Monsieur BRIN Jean-Luc : est-ce que la CCSL peut prendre en charge ce logement et donc son achat ?

Monsieur le Maire : la CCSL n'achète pas de logements sociaux, mais dans le cas d'un logement d'urgence, la CCSL peut conventionner pour payer un loyer mensuel à la commune. La CCSL en assurerait le fonctionnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 20 voix « pour » et 1 abstention (Monsieur LUNEAU Christian) :

- **ACCEPTE** l'acquisition de ce logement,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette vente.

4° - VOIRIE – rétrocession

Monsieur MERIODEAU Gilles, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, du PLU et de l'environnement propose au Conseil Municipal de régulariser des situations afin de faire un alignement de voirie.

Monsieur MERIODEAU Gilles propose :

- d'accepter la rétrocession à titre gracieux de deux triangles de 3 m² au total, données, actuellement propriété de la Société HABITAT 44 mais en réalité aménagés dans la voirie communale qui dessert le restaurant scolaire. Il s'agit d'une régularisation,
- de céder un triangle de 8 m² à l'acquéreur du 4 rue de l'évêché pour création d'un parking,
- d'accepter la cession par le même acquéreur de 4 m² afin de redresser tant le parcellaire pour faciliter le projet de parking que celui de la voirie communale,
- les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur du 4 rue de l'évêché.

Cet échange se fera au prix de 40 €/m², prix retenu pour le portage par l'EPF44 de 421 m² à proximité acquis il y a quelques mois. Le plan annexé reprend les éléments ci-dessus.

Monsieur BLANLOEIL Gilles : est-ce que les places pourront être utilisées par les Mouzillonnais ?

Monsieur MERIODEAU Gilles : le besoin en stationnement est principalement pour les riverains. L'échange est une régularisation de la décision du Conseil Municipal du 12 octobre 2021.

Monsieur LUMEAU Christian : est-ce que le riverain pourra déposer un permis de construire sur cette parcelle au lieu de faire un parking ?

Monsieur MERIODEAU Gilles : il ne pourra pas obtenir de permis de construire car ces 6 places de parking répondent à l'obligation de stationnement liée au 4 rue de l'évêché.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la rétrocession de ce parking
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur de l'épicerie,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette vente.

5° - OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE / ANNEE 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le principe des dérogations au repos dominical relève des compétences du Maire au titre de l'article L.3132-26 du code du travail.

Cet article, modifié depuis la loi n°2015-990 du 6 août 2015, précise que les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle le dimanche, par décision du Maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an à partir de 2016.

La décision concernant plus de 5 dimanches ne peut être prise par le Maire qu'après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

La loi Macron a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La dérogation est collective, aucune demande de dérogation n'est à formuler par les commerçants.

Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable sur la dérogation pour les 7 dimanches suivants :

16 janvier 2022	soldes d'hiver
26 juin 2022	soldes d'été
20 novembre 2022	fêtes de fin d'année
27 novembre 2022	fêtes de fin d'année
4 décembre 2022	fêtes de fin d'année
11 décembre 2022	fêtes de fin d'année
18 décembre 2022	fêtes de fin d'année

Monsieur Antoine GUILBAUD précise que les commerces de Mouzillon ne sont pas ouverts les samedis après-midi à Mouzillon. Ces ouvertures de dimanche ne changeront rien.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté dans ce sens.

6° - CCSL – convention cadre de prestation pour l'aménagement du temps scolaire des élèves des écoles de Mouzillon

Madame CARGOUET Valérie, Adjointe en charge des affaires scolaires-extrascolaire, du restaurant municipal et de la jeunesse expose au Conseil Municipal que dans le cadre du décret publié le 1^{er} août 2016 définissant les rythmes scolaires des enfants, la commune de Mouzillon a mis en place les aménagements nécessaires pour une approche globale des rythmes des enfants.

La commune de Mouzillon a rédigé à cet effet un Projet Educatif de Territoire qui a été agréé par les services départementaux de l'Education Nationale et de la Cohésion Sociale en date du 18 octobre 2017.

A cet effet, la commune de Mouzillon met en place des temps d'animation intitulés « Activités Péri Educatives » avec la participation de son personnel communal et d'intervenants qualifiés ou agréés du milieu associatif local ou recruté par ses soins.

La Communauté de Communes Sèvre et Loire exerce la compétence Ecole de musique, et dispose à compter du 1^{er} septembre 2021 d'un établissement d'enseignement musical, visant à la médiation et l'accompagnement de projets éducatifs en lien avec la musique.

La CCSL via l'école de musique s'engage à mettre à disposition de la commune de Mouzillon du personnel pour assurer la mise en œuvre des activités programmées sur le Temps des Activités Périscolaires (hors vacances scolaires).

Madame CARGOUET Valérie précise que la convention cadre s'applique sauf dénonciation anticipée par l'une des parties sur l'année scolaire à compter du 1^{er} septembre 2021.

Elle sera reconduite par tacite reconduction jusqu'à la fin du PEDT (durée restante de 2 ans à partir de la rentrée 2021/2022) sauf dénonciation de part et d'autre des signataires.

Elle sera complétée si nécessaire par avenant annuel définissant les tarifs de prestation et spécifications souhaitées par la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec la CCSL pour la durée du PEDT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7° - SYDELA – convention d'accompagnement « conseil en énergie partagé »

Monsieur le Maire indique que dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, le SYDELA a souhaité s'engager auprès de ses collectivités adhérentes afin de les accompagner à la mise en place d'une politique énergétique performante et ainsi maîtriser leurs consommations, leurs dépenses et diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ses actions pour la Transition Énergétique, le SYDELA propose ainsi aux collectivités de bénéficier d'un accompagnement à la maîtrise de l'énergie. Les collectivités qui en feront la demande auront à leur disposition un « conseiller énergie » en temps partagé, mutualisé sur le territoire. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, sera l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques. Il permet notamment d'accompagner les collectivités dans leurs démarches liées au décret Éco-Énergie-Tertiaire.

La convention démarrera au 1er janvier 2022, pour trois ans. Elle comprendra cependant dès 2021, un accompagnement spécifique pour répondre à la première échéance réglementaire du décret Éco-Énergie-Tertiaire, fixée au 30 septembre 2021.

Le coût de cette adhésion sera de maximum 0,80 € par habitant et par an (population totale INSEE au 1er janvier 2022), hors participation financière éventuelle de l'intercommunalité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour bénéficier de ce dispositif d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au dispositif « Conseil en Energie Partagé » du SYDELA pour une durée de 3 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

8° - CONSEIL DEPARTEMENTAL TELEASSISTANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Département de Loire-Atlantique propose un service de téléassistance complet à un tarif accessible. La téléassistance s'adresse à toute personne âgée et/ou en situation de handicap qui souhaite vivre à son domicile en toute sécurité et/ou obtenir assistance et réconfort à tout moment.

Ce service, est délégué à un concessionnaire, qui sera en charge du suivi administratif et financier.

Le Département et le concessionnaire souhaitent s'appuyer sur les collectivités et associations locales pour faciliter une relation et un suivi de proximité avec les abonnés. En effet, grâce à leur implantation au territoire et leurs compétences dans l'accompagnement du public concerné, elles sont en capacité d'apporter un soutien efficace aux personnes recourant à la téléassistance.

La convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de notification. Elle est renouvelable tacitement une fois, pour la même durée.

Monsieur Le Maire propose que les prestations retenues par l'abonné soient prises en charge dans leur intégralité par l'abonné.

Madame MARTIN Isabelle : il y a des difficultés de réseau téléphonique. Les personnes qui ont la téléassistance n'ont pas d'abonnement par la box. Le réseau a souvent des pannes qui déconnectent les téléassistances.

Monsieur le Maire : les opérateurs se déplacent très difficilement pour rétablir les lignes ou remettre des poteaux en état. Le constat est pour les particuliers comme pour les professionnels. Monsieur CHARRIER Jean-Yves s'est déplacé pour s'assurer de la réparation chez certains particuliers mais c'est très laborieux.

Monsieur HUREAU Stéphane : le réseau cuivre est obsolète et le réseau n'est pas renouvelé ni entretenu.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec le Président du Conseil Départemental de Loire-Atlantique et le président de VITARIS,
- **DECIDE** de ne pas participer financièrement aux prestations de l'abonné,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

9° - ACADEMIE DE NANTES adhésion au groupement de commande ENT e-primo 2022-26

Madame CARGOUET Valérie, Adjointe en charge des affaires scolaires-extrascolaire, du restaurant municipal et de la jeunesse informe le Conseil Municipal que l'académie de Nantes propose un conventionnement avec la commune de Mouzillon et le rectorat de Nantes pour adhérer à un groupement de commande ENT 1^{er} degré e-primo.

La convention traduit la volonté commune du rectorat de l'académie de Nantes et de la commune de Mouzillon de poursuivre le partenariat, initié en 2013, relatif au déploiement d'un environnement numérique de travail (ENT), nommée e-primo, pour les écoles situées sur tout ou partie de leur territoire. Aujourd'hui, les élèves de l'enseignement primaire public de Mouzillon bénéficient d'e-primo.

Le marché arrivant prochainement à échéance, il convient d'adhérer à ce groupement de commande.

La durée du marché passé par le groupement est fixée à 48 mois et le calendrier prévisionnel du marché est fixé comme suit :

- 15 janvier 2022 : date limite de réception au rectorat de la convention du groupement de commandes,
- Entre le 08 avril et le 12 avril 2022 : notification du marché,
- 19 juillet 2022 : date d'entrée en vigueur du nouveau marché.

Madame CARGOUET Valérie propose que la collectivité adhère au groupement de commandes ENT 1^{er} degré e-primo.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec l'académie de Nantes pour adhère au groupement de commandes ENT 1^{er} degré e-primo,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

10° - DIVERS

INFORMATION DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le Maire informe de la décision des Maires de la CCSL de ne pas faire de cérémonie des vœux.

Monsieur le Maire informe du prochain calendrier électoral pour la tenue des bureaux de vote. Les dates des élections sont les dimanches 10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles et les

dimanches 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives. Un tableau sera envoyé dans la semaine pour que les membres du Conseil Municipal puissent s'inscrire.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de mettre en place un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées, PDIPR. Dans le cadre de Mouzillon 2035, un recensement des différents chemins est en cours bénévolement par Messieurs FAYOLLE Philippe et GAIGEOT Lin. Ils ont présenté une boucle Ouest autour de la Logne qui est presque complète et une boucle Est. Ces travaux vont dans le sens des liaisons douces. Ils émettront des propositions quant aux aménagements et une signalétique. Le sujet sera abordé en 2022.

Monsieur le Maire informe que le ou les prochains Conseils Municipaux se tiendront les :

Mardi 1^{er} février 2022

Mardi 8 Mars 2022

Mardi 5 avril 2022

Mardi 10 mai 2022

Mardi 7 juin 2022

Mardi 5 juillet 2022

S'il n'y a pas d'ordre du jour suffisant, le Conseil Municipal ne sera pas réuni et une information sera faite.

Monsieur le Maire a remercié le comité des fêtes de Mouzillon pour leur aide à l'organisation du marché de Noël du 4 décembre 2021. Ils ont proposé leur aide dès qu'ils ont eu connaissance de la date et du projet.

Madame MARTIN Isabelle a eu des retours très positifs de la part des exposants.

Madame CARGOUE Valérie remercie le Père Noël pour sa présence.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Monsieur LUMEAU Christian : des fils télécom sont sur le sol d'un terrain situé à l'angle des rues de la baronnieres et des rosiers. Les services d'Orange n'interviennent pas. La sécurité n'est pas assurée pour l'accès aux logements locatifs.

M. LE MAIRE : les services d'EDF ont été sollicités pour la réparation.

Monsieur BLANLOEIL Gilles : la CCSL n'a pas accepté la demande de subvention de l'association chez nos aînés. Il ne connaît pas le motif de la demande de subvention ni le motif du rejet.

M. LE MAIRE : je me renseignerai auprès de la CCSL.

Madame COCHET Soizic : une erreur dans la nouvelle numérotation la rue du château de la cour et non route du château de la cour. Les panneaux ne sont pas bons.

Monsieur OLLIVIER Laurent : les panneaux ont été commandés et seront livrés et posés au 1er trimestre 2022.

Madame CUSSONNEAU Françoise : certaines personnes ont des difficultés dans leurs démarches liées à la numérotation. Solibus a aidé les personnes pour leur numérotation. Ce serait bien qu'une communication soit faite.

Monsieur Le Maire : Margot, conseillère en numérique est présente en mairie les vendredis pour aider à l'utilisation du numérique. Une communication sera aussi faite sur ses missions qui sont prévues pour 2 ans.

Monsieur LUNEAU Christian : au sujet des terrains remblayés comme indiqué lors de précédents Conseils Municipaux. Quels types de stationnement nous pouvons proposer dans les villages ? La surface de parking sur un terrain agricole est importante pour le stationnement de semi remorques.

Monsieur BLANCLOEIL Gilles : le terrain est pourtant agricole ? Est-ce légal ? Le passage d'un terrain agricole en terrain aménagé.

M. LE MAIRE confirme que les remblais, après excavation, du sous-sol sont non-conformes au PLU. Des courriers ont été envoyés aux propriétaires et des compléments de renseignements sont en cours.

SANS AUTRE QUESTION LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 50

<i>Mr le Maire</i>	<i>AUDRAIN Vincent</i>	<i>GUILBAUD Antoine</i>
<i>BERTON Virginie</i>	<i>BLANLOEIL Gilles</i>	<i>HUREAU Stéphane</i>
<i>OLLIVIER Laurent</i>	<i>BRIN Jean-Luc</i>	<i>JOLY Claudie</i>
<i>CARGOUËT Valérie</i>	<i>COCHET Soizic</i>	<i>LUNEAU Christian</i>
<i>CHARRIER Jean-Yves</i>	<i>CUSSONNEAU Françoise</i>	<i>MARTIN Isabelle</i>
EXCUSE A DONNE POUVOIR		
<i>HAMELIN Nathalie</i>	<i>DEFOSSE Eric</i>	<i>PAQUEREAU Chantal</i>
<i>MERIODEAU Gilles</i>	<i>DENIS Fabienne</i>	<i>TALEUX Sébastien</i>
<i>Mme POTIGNY Laure</i>	<i>DURET Marine</i>	